



Mairie de BENAIX  
Le Village  
09300 BENAIX  
Tél : 05.61.01.92.04  
[commune-benaix@orange.fr](mailto:commune-benaix@orange.fr)



## Compte rendu de la séance du 22 février 2018

**Présents :** Monsieur Jean BARRAU-HILLOT, Monsieur Michel DELEGLISE, Madame Catherine AUSSEL, Monsieur Bernard CASTEILLA, Monsieur Colin FLEMING, Monsieur Jean-Marc GABET, Madame Claudine GOMEZ, Madame Linda PONT, Mademoiselle Jessica MIQUEL par Madame Linda PONT, Monsieur Jean-François DEVAUX par Madame Catherine AUSSEL

**Absents excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de la séance:**

Linda PONT et AUSSEL Catherine

### Ordre du jour:

- Approbation du CR de la séance du 16 Novembre 2017.
- CCPO : Extension de périmètre / Répartition du nombre de Conseillers Communautaires  
Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes au SYMAR Val d'Ariège  
Missions complémentaires dites Hors GEMAPI
- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017
- Vote du Budget 2018
  - Subventions, Contributions financières
  - Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'année 2018.
  - Désignation de Conseillers Municipaux délégués à compter du 1er Mars 2018
- SDE 09 : Modification des statuts
- Appartements communaux : Nouveau règlement.
- Convention de mandat: Travaux logement
- Travaux
- Réalisation d'un Columbarium.
- Location salle communale.
- Questions diverses.

---

- Approbation du CR de la séance du 16 Novembre 2017.  
Voté à l'unanimité

- CCPO : Extension de périmètre / Répartition du nombre de Conseillers Communautaires

Suite à l'extension du périmètre de la CCPO avec l'intégration de la commune de Freychenet, la Préfecture a signifié qu'une nouvelle répartition des conseillers communautaires devait entrer en jeu. De ce fait, il est proposé d'aboutir sur un fonctionnement en droit commun comptant 47 délégués communautaires, soit en accord local à 43 délégués.

Mr le Maire expose sa vive inquiétude face à ce changement de situation puisque la majorité des délégués serait issue des deux plus grandes collectivités du Pays d'Olmes à savoir Lavelanet et Laroque, ce qui impliquerait que les petites collectivités comme Benaix ne représenterait qu'une minorité lors des décisions votées lors des assemblées.

Afin d'essayer de remédier à cette situation, la CCPO a proposé aux petites collectivités qui le souhaitent de délibérer sur un fonctionnement en accord local avec 34 délégués (33 actuels+1 pour la commune de Freychenet) afin de poursuivre sur des échanges constructifs et équilibrés lors des Conseils Communautaires.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de délibérer pour une répartition des délégués communautaires à 34.

Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes au SYMAR Val d'Ariège  
Missions complémentaires dites Hors GEMAPI

Suite à l'adhésion de la CCPO au SYMAR, il convient de modifier les statuts en incluant une compétence supplémentaire dite Hors GEMAPI appelée Protection et mise en valeur de l'environnement qui sont pour beaucoup des missions d'animations, de sensibilisations et de mise en oeuvre d'actions liées à la GEMAPI

Voté à l'unanimité

- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017

Après lecture des chiffres, il apparaît que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est positif pour un montant de 8086.73€

Après lecture des documents, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2017 sont votés à l'unanimité.

- Vote du Budget 2018

- Subventions, Contributions financières

Comité des Fêtes : 1000€ Voté à l'unanimité

CLIC : 461.44 adopté à l'unanimité

FUH : 184€ approuvé à l'unanimité

- Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'année 2018.

5867€ : adopté à l'unanimité

- Désignation de Conseillers Municipaux délégués à compter du 1er Mars 2018

Mr le Maire précise sa volonté de déléguer certaines fonctions à deux conseillères municipales Mme PONT Linda pour le fonctionnement général (location de la salle, achats divers pour le fonctionnement de la Mairie, etc...) et Mme AUSSEL Catherine pour des missions liées au tourisme, à la culture et au patrimoine. Des indemnités de fonction à hauteur de la moitié des indemnités de fonctions des adjoints seront versées mensuellement à ces deux élus.

Approuvé à 9 voix pour et une abstention

Vote du budget :

Définition du taux des taxes directes locales : Mr le Maire propose d'augmenter les taux d'habitation et de foncier bâti de 2% soit un taux d'habitation porté à 5.34% et un taux de foncier bâti à 7.84%

Après débat, voté à 8 voix pour et 2 absentions

La section de fonctionnement s'équilibre à 120 533€ et celle de l'investissement à 16 437€

Voté à l'unanimité

- SDE 09 : Modification des statuts

Il y a lieu de se prononcer sur la modification des statuts du SDE09 concernant principalement des mises à jour pour que le syndicat puisse continuer à demander les sommes correspondantes

aux collectivités suivant la nature des prestations effectuées.

Voté à l'unanimité

- Appartements communaux : Nouveau règlement.

Afin de pouvoir instaurer une situation sereine pour les locataires des appartements communaux mais également pour le propriétaire, il est proposé de rédiger une "charte de fonctionnement" des appartements communaux.

Ce document remis contre signature aux locataires reprend un règlement et des conditions à respecter tout au long de leur présence dans le logement.

Ce document sera travaillé et présenté aux locataires pour signature.

Voté à l'unanimité

- Convention de mandat: Travaux logement

Concernant le projet d'aménagement de la grange de l'entrée du village en logement communal, il est proposé de signer une convention de mandat avec la CCPO pour que celle-ci puisse effectuer les démarches de demandes de subventionnement au nom de la commune et permettre ainsi de démarrer une étude de faisabilité. Il est également précisé que les travaux ne se feront qu'à compter de 2019 et uniquement si la commune peut supporter financièrement le projet.

De plus Mr le Maire indique de quoi qu'il en soit la décision du Conseil Municipal, les frais d'esquisse et d'avant projet seront facturés à la Mairie pour un montant de 2700€ environ.

Au vu de ces informations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre la démarche et approuve la signature de la convention de mandat.

- Travaux

Travaux effectués et en cours :

- parquet du local du Comité des Fêtes retiré et prévision de refaire un sol de niveau avec une dalle

- Déneigement effectué par les employés de Villeneuve avec le tracteur de la commune de Benaix : réussite totale

- Déplacement de la Mairie à l'ancienne école : les travaux seront effectués petit à petit par l'employé communal, pour une mise en oeuvre fin 2018? A suivre.

- Divers travaux d'entretien nécessaires effectués avec succès par l'employé.

- Réalisation d'un Columbarium.

Lors de la séance du 23/02/2017, il avait été décidé de réaliser un colombarium. Un premier devis a été proposé par les pompes funèbres Lagrange pour un montant de 4576.80€ pose comprise. Un devis supplémentaire sera demandé à un autre entrepreneur afin de pouvoir comparer.

- Location salle communale.

Mr le Maire propose au membres du Conseil de passer le tarif de location de la salle communale à 100€ pour les habitants de Benaix et 150€ pour les extérieurs. De plus, en période hivernale, la consommation d'électricité sera également facturée aux locataires.

Le montant de la caution reste inchangé : 250€

- Questions diverses

Mr le Maire annonce que le petit camion de la commune est en très mauvais état, il redoute qu'il ne faille le remplacer dans le courant de l'année. Affaire à suivre

Séance levée à 21h35